Défense nationale National Defence

Crédo du technicien

Sur mon honneur, je fais le serment de respecter fidèlement les droits et les privilèges qui me sont conférés à titre de technicien qualifié. En sachant très bien que la sécurité et la vie d'autrui dépendent de mes compétences et de mon jugement, je ne vais pas sciemment exposer les autres à des risques que je ne suis pas prêt à encourir moi même.

En outre, je m'engage à ne jamais entreprendre de tâches ou à approuver des tâches pour lesquelles j'estime ne pas posséder les connaissances requises. Je ne laisserai personne me persuader d'approuver un aéronef ou de l'équipement comme étant en bon état de service contre mon gré. Je ne me laisserai pas influencer par l'offre de conforts personnels ou d'avantages. Je n'approuverai pas non plus un aéronef ou de l'équipement dont je doute de l'état de service, que ce soit au terme d'une inspection directe ou par méfiance à l'égard de la capacité des personnes ayant effectué le travail à accomplir leurs tâches de manière satisfaisante.

À titre de technicien qualifié, je suis conscient d'avoir la lourde responsabilité d'exercer mon bon jugement dans l'évaluation de l'état des aéronefs et de l'équipement. Par conséquent, je m'engage à ne jamais déroger à ces principes, tant pour les progrès de l'aviation que par respect pour ma profession.

Extrait du crédo du mécanicien de Jerome Lederer, 1941.

SÉCURITÉ DES VOLS FLIGHT SAFETY

Canada